

par Philippe THUILLOT

La nationale 17, plus communément appelée route de Flandre (1), joint Paris à Senlis. Ces deux villes, sièges de diocèses sous l'Ancien Régime, de comtés carolingiens, de cités gallo-romaines, ont été bien évidemment reliées entre elles depuis l'aube du 1er millénaire. D'un autre côté, si les provinces qui forment la Flandre actuelle étaient déjà intégrées dans l'empire gallo-romain, il n'en reste pas moins que la marche de Flandre ne s'est constituée qu'au IX^{ème} siècle (2). L'histoire de cette route reflète normalement ces contingences et il est tentant de faire le produit de ces dernières. Le problème, toutefois, peut être retourné : dans quelle mesure la N.17 a-t-elle pu interférer dans des constructions géopolitiques ? C'est la question que pose l'existence même de Senlis ; alors que les *Parisii* sont mentionnés par César dans la Guerre des Gaules, il est reconnu que Senlis a été érigée en cité indépendante par l'empereur Claude en 48 de notre ère (3).

Dans cette enquête, nous nous sommes tout d'abord efforcé de rechercher tous les indices attestant l'existence de la N.17 sur son tracé actuel.

Une première catégorie d'indices est fournie par les croix ; si beaucoup d'entre elles ont disparu avec la Révolution de 1789, on les retrouve dans les textes et les plans de l'Ancien Régime, où elles ont servi à dénommer des lieudits. Elles sont très souvent qualifiées par leur aspect, leur couleur : la croix rouge, la croix verte, la croix noire, la croix blanche... ; en relation avec la religion, elles sont consacrées au Seigneur, à la Vierge ou aux saints ; d'autres enfin appartiennent à l'histoire des sociétés et rappellent des personnages historiques ou des manifestations «culturelles». Nous avons ainsi relevé tout le long de la route la **Croix-la-Reine** à **Pont-la-Reine** (Le Bourget actuellement) en 1211 (4), une croix entre Louvres et **Survilliers** en 1235 (5), la croix Messire-Renaud entre **Survilliers** et La **Chapelle-en-Serval** en 1270 (6), et la **Croix-aux-fillettes**, avant Senlis, en 1481 (7). Il est intéressant de remarquer l'implantation de ces croix : la deuxième est au carrefour de la route de Paris à Senlis et du chemin de Louvres à Montmélian, en même temps qu'elle borne les trois communes de **Marly-la-Ville**, **Villeron** et **Saint-Witz** ; la troisième, de même, limite les territoires de **Survilliers**, La **Chapelle-en-Serval** et des **Essarts** ; la quatrième enfin, posée près des fourches patibulaires de Senlis, sépare les champs de Senlis et la forêt de **Pontarmé**.

Ces remarques quant à la situation géographique des croix sont valables également pour les fourches patibulaires ou gibets ; instruments et manifestations du droit de haute justice seigneuriale de l'Ancien Régime, ces gibets, là aussi, ont servi à désigner des cantons de terre ; la carte de Cassini, au XVIII^{ème} siècle, montre encore les justices de Pontarmé et de Senlis ; leur implantation n'est pas due, là non plus, au hasard : toutes les deux sont dressées sur le côté de la route, dans les deux cas aux limites des bans sur lesquels s'exerçait la justice.

En dehors des croix et gibets, le voyageur pouvait rencontrer sur son chemin divers bâtiments religieux, qu'il s'agisse de maladreries, d'hôtels-Dieu ou de granges et maisons appartenant à des ordres monastiques. Tous ces établissements ont en commun d'être isolés des communautés d'habitants et d'être construits sur des routes, parce qu'ils étaient appelés à recueillir tous les exclus de la société, malades ou lépreux, et les voyageurs, marchands, pèlerins... On connaît des maladreries à Paris en 1122 (8), au Bourget en 1351 (9), à Louvres en 1241 (10), entre Louvres et **Survilliers** en 1184 (11), à La **Chapelle** en 1240 (12), à **Pontarmé** en 1240 (13), à **Senlis** en 1157 (14). Il y avait des hôtels-Dieu à Paris dès 1157 (15), à **Pont-la-Reine** en 1212 (16), à **Louvres** en 1351 (17), vers (ou à) **Guépelle** en 1152 (18) ; ceux de **Pontarmé** et de **Senlis** sont fondés respectivement en 1216 (19) et 1157 (20). En ce qui concerne les maisons tenues par des moines, l'abbaye de **Chaalys** possédait une maison à **Guépelle** en 1464 avec une dotation de terres constituée dès 1152 (21) ; cette même abbaye avait aussi une maison à La **Chapelle-en-Serval**, acquise en 1219 de l'abbaye de **Saint-Rémy** de **Senlis** (22) ; il faudrait aussi citer la maison appartenant à l'abbaye d'**Hérivaux** à La **Chapelle-en-Serval** en 1231 (23).

De tous ces témoignages, il ressort que le tracé de la route entre Paris et Senlis est assuré, tel qu'il existe toujours, à partir du milieu du XII^{ème} siècle. Il est nécessaire, à ce stade, d'étudier l'organisation de cette route depuis cette époque. Nous ne citerons que pour mémoire le système des relais de poste instauré par Louis XI par la sédentarisation des chevaucheurs (24) ; plus intéressant est le fait qu'avant la création de ceux-ci, les rois de France faisaient halte dans les villages dotés par la suite de relais (25).

Ces mêmes villages servaient de points de perception des droits de travers ou de péage. On sait que ces péages ont été peu à peu abolis à la fin du XVIII^{ème} siècle ; parmi ceux-ci figurent les travers du **Bourget** (26) et celui de La **Chapelle-en-Serval** (27) ; ce dernier nous intéresse plus particulièrement

parce qu'il est mentionné depuis 1255 (28). A quelle nécessité répond le droit de travers ? Beaumanoir, dans ses Coutumes du Beauvaisis, pense qu'il fut établi «*pour les marcheans garder et garantir*» (29) ; Quoiqu'il en soit, les seigneurs possesseurs d'un droit de travers avaient aussi à charge l'entretien des routes dans la traversée de leurs terres ; c'est ainsi que l'abbaye de Saint-Denis, qui possédait la châtellenie de **Montmélian** -à laquelle ressortait le droit de travers de **La Chapelle-en-Serval**- fut ainsi sollicitée en 1508 pour la réfection du pont de Pontarmé (30).

Entretien de la route : cela signifie que la route de Paris à Senlis n'était pas un simple chemin, mais qu'elle était construite en pierres ; c'est effectivement ce qui ressort d'une ordonnance de François 1er de 1530 (31).

Autre critère, la taille de la route ; celle-ci devait répondre à une largeur précise : c'est ce que prescrit l'ordonnance de 1530 (32). Ce critère n'avait pas en son temps échappé à Beaumanoir qui établissait une classification des routes en fonction de leur largeur (33).

La cinquième classe de route reconnue par Beaumanoir comprend pour lui les chaussées romaines qui doivent avoir une soixantaine de pieds de large (34) ; c'est à ces chaussées qu'il applique le terme de grand chemin royal (35).

C'est dans ce dernier cadre qu'il convient de ranger la route de Paris à Senlis : l'ordonnance de 1530 disait déjà qu'elle était «*le grant chemin de notre ville de Senlis a notre ville de Paris*» (36) ; sa dénomination courante dès cette époque était «le grand chemin de Senlis à Paris» (37). Les textes latins du **Moyen-Age** font ressortir ce double caractère de chaussée et de chemin royal ou public : «... *sub strata publica Silvanectensis...*» en 1161 (38) ; «... *a via regali Parisius et Silvanectensis...*» (39) ; «... *et viam publicam Luperis et Silvanectensis...*» (40).

Route de Paris à Senlis, la **N.17** est aussi appelée route de Flandre. Quelles sont donc les directions qu'elle desservait ? C'est d'abord vers le nord qu'elle se dirige : route de Paris à Lille, puis route de Paris à Ostende sous le 1er Empire (41). Cette orientation principale était déjà la sienne au début du XVIème siècle ; c'est ce qui ressort de l'ordonnance précitée de François 1er : «... *sur le grant chemin de notre ville de Senlis a notre ville de Paris qui est le chemin passant d'une partie de Picardie et de Vermandois, d'Artois et de Flandre...*» (42) ; à la même époque, Ch. Estienne notait deux embranchements après Senlis : l'un d'eux correspondait à l'actuel tracé par Pont-Sainte-Maxence, Ressons, Roye, Péronne... (43). On retrouve cette direction dès l'époque féodale : un mandement royal accorde en 1200 à l'abbaye de Lihons l'exemption de travers à Senlis, Pont, Longueau, Gournay, Mesvillers et Roye (44) ; les chroniques ont gardé également le souvenir d'une attaque menée par le comte de Flandre et parvenue jusqu'à Louvres en 1162 (45). La deuxième direction proposée par Estienne est celle de Compiègne : c'est le tracé de la **N.32** et de la **N.30**, par Noyon, Ham... (46) ; sans se prononcer sur le fond, on note cependant que cette route dessert la vallée de l'Oise et les anciens palais de Verbene, Compiègne...

Le Moyen-Age, s'il n'a pas conservé le souvenir d'un itinéraire par l'Oise, indique nettement une route axée sur le nord-est et, plus généralement, sur l'Empire Germanique. Cette route utilisait une authentique chaussée romaine, la chaussée dite de Brunehaut, reliant Senlis à Soissons par Champlieu. Cette route, qui n'est plus mentionnée par Estienne, était encore en service aux XIIème et XIIIème siècles (47). Est-ce cet itinéraire que suivit l'empereur Charles IV lors d'une visite en 1377, qui le mena à Paris par Louvres ? (48). L'antiquité de ce chemin se devine au travers de deux épisodes de la lutte menée entre les carolingiens et les robertiens : en 946, le roi Louis d'Outremer, aidé par l'empereur Otton 1er, venu de Reims, vient assiéger Senlis avant de se diriger sur Paris (49) ; un semblable raid se reproduit en 949 à l'instigation des mêmes personnages (50).

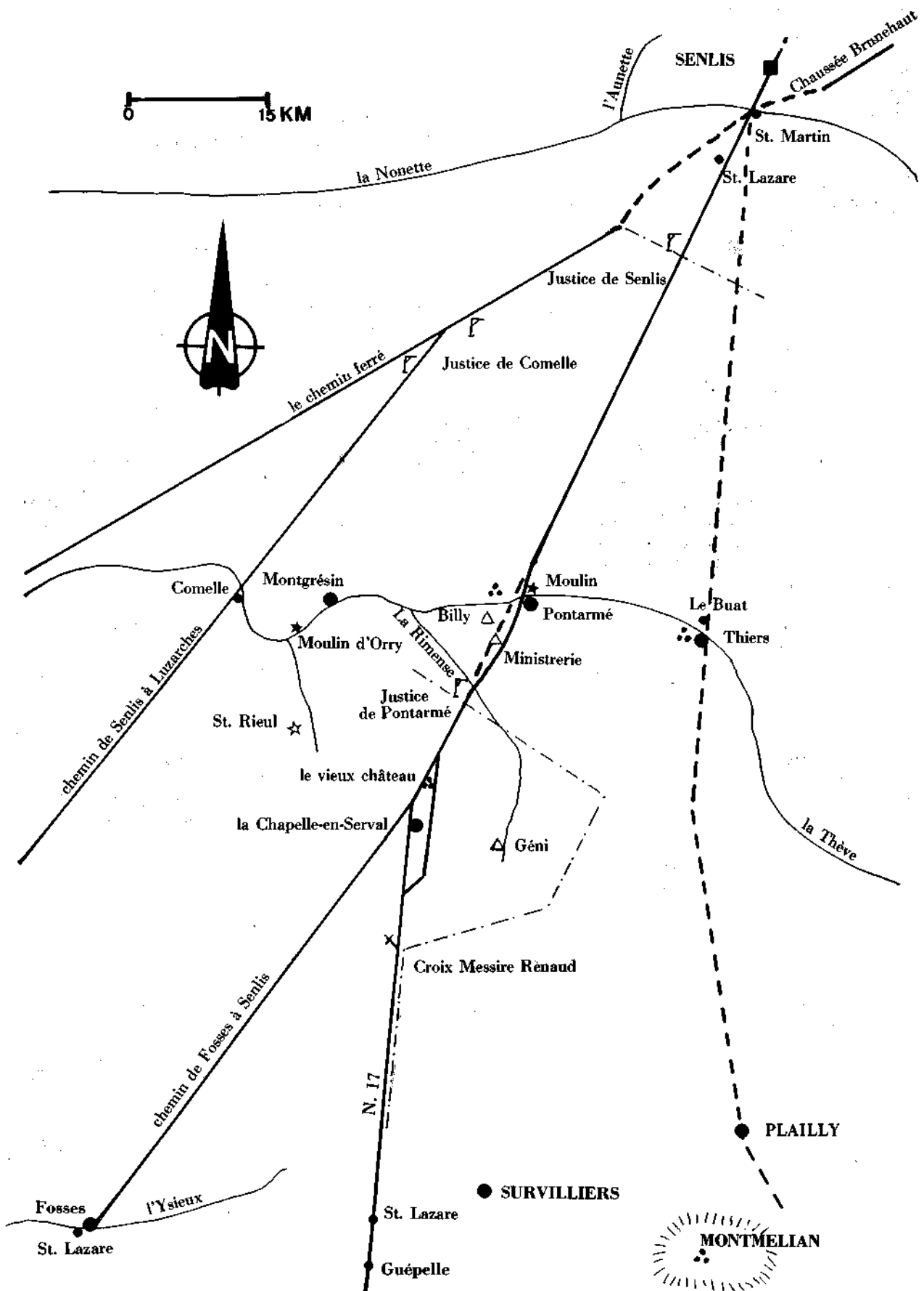
Les éléments recueillis jusqu'à présent sur la **N.17** nous ont permis de constater que nous étions en présence d'une chaussée, attestée sur son tracé actuel dès le milieu du XIIème siècle, et dont la fonction est de relier, outre Paris à Senlis, le pays de France à la Flandre, d'une part, et à la Lotharingie par le vieux domaine carolingien, d'autre part.

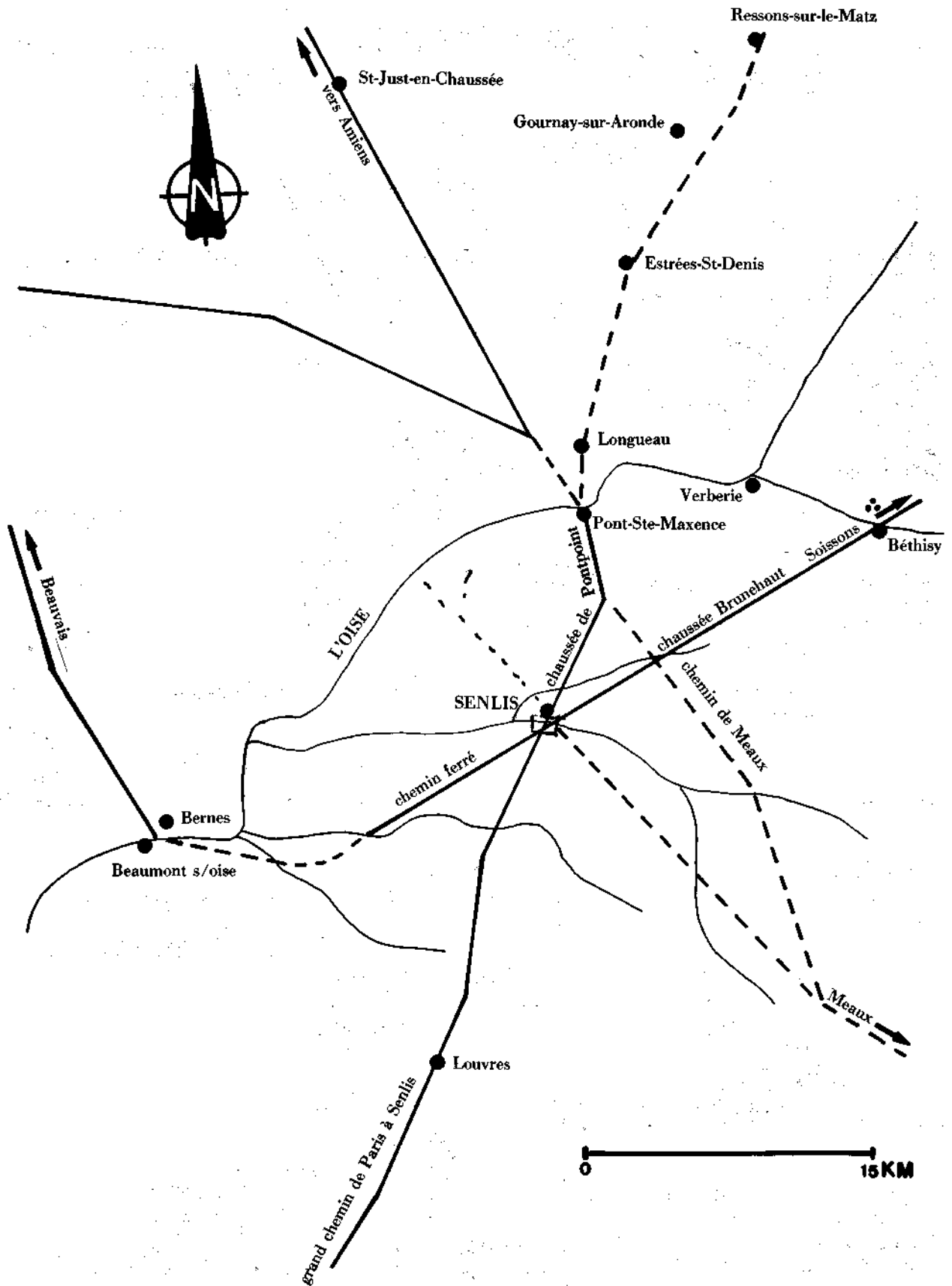
Il nous faut maintenant tenter de définir les étapes de l'histoire de cette route ; cette recherche peut se faire au travers de l'histoire des agglomérations traversées par la route entre Paris et Senlis ; recherche qui renvoie à l'histoire du peuplement et de la conquête du sol.

Nous disposons sur cette question de chronologies pour les XIIème et XIIIème siècles. Ch. Higounet, pour les campagnes parisiennes, a relevé deux périodes de fondations de villeneuves, l'une de 1105 à 1140, l'autre de 1160 à 1205 ; il remarque que la première est essentiellement caractérisée par rétablissement d'hôtes, et la deuxième par la création de villeneuves proprement dites. Pour ce qui est des défrichements, il relève une pointe d'essarts entre 1220 et 1240 indépendante de toute création d'habitats (51). R. Fossier, pour la Picardie, a tracé les grandes étapes des essarts médiévaux : dans un mouvement de longue durée allant de 1130 à 1280, il note deux temps forts de 1150 à 1170, et de 1210 à 1240, en attirant l'attention sur le fait que la plus grande poussée de peuplement se produit entre ces deux périodes, soit de 1180 à 1220 (52).

Comment se répartissent dans ce contexte les agglomérations entre Senlis et Paris ?

Il paraît bien que le milieu du XIIIème siècle marque l'achèvement de la conquête du sol ; le deuxième élan d'essartage est illustré par les nouveaux essarts de Guépelle en 1240 (53) ou les essarts signalés à Pontarmé en 1236 (54). Cette limite à la colonisation des sols est concrètement marquée avec l'érection vers 1240 de la croix Messire-Renaud entre les bans de **Survilliers** et de **La Chapelle-en-Serval** (55). Ce phénomène s'observe aussi au niveau des habitats : c'est ainsi que la cure de Génie est rattachée à celle d'Orry-la-Ville/**La Chapelle-en-Serval** en 1245 (56), annexion qui traduit en fait le glissement progressif des anciens habitats vers la route de Paris à Senlis.





La grande époque des **villeneuves** de la deuxième moitié du **XII^{ème}** siècle a sans doute vu la naissance de La Villette-Saint-Lazare, dont la première mention est de 1198 (57) ; peut-être également de Vaudherland, cité dès 1202 (58). Ces créations sont le prolongement du grand mouvement d'**essartage** qui caractérise le milieu du XII^{ème} siècle ; entre Paris et Senlis, il est l'œuvre des cisterciens dont le domaine de Guépelle provient de cessions faites en faveur de l'abbaye de Chaalis en 1152 (59) et 1161 (60). Ces **essarts** eux-mêmes sont le fait des populations nouvelles qui se sont installées dans la première moitié du XII^{ème} siècle : on conserve la charte de fondation, non datée, de **Pont-la-Reine**, par Philippe de France, archidiacre de Paris (61) ; cette installation d'hôtes sera confirmée après le décès du fondateur par le frère de celui-ci, Louis VII, en **1160** (62). Cette date peut paraître tardive, mais le nom même de cet habitat indique que le premier auteur de ce village était une reine de France, sans doute Adélaïde de Savoie, femme de Louis VI (63).

Il est difficile de dater exactement l'origine des autres villages : **Pontarmé** est cité dès 1166 (64), **La Chapelle-en-Serval** entre 1135 et 1150 (65) ; si ces deux habitats peuvent encore se rapporter à la chronologie ci-dessus, il n'en va plus de même pour Pontiblon, dont la première mention est de 1093 (66). Il est possible toutefois d'établir des éléments de chronologie pour le **XI^{ème}** siècle au travers des titulatures des églises paroissiales. Le titre de l'église de La Chapelle-en-Serval, -la Sainte Trinité, et plus encore celui de l'église de **Pontarmé**, - Saint-Pierre, renvoient en effet au XI^{ème} siècle ; c'est ainsi que l'abbaye de la Sainte Trinité de Caen est fondée en 1066 (67) ; on retrouve ce culte dans l'église de **Marly-le-Roi** dans le troisième quart du XI^{ème} siècle (68). Le culte du premier évêque de Rome, qui remonte aux débuts de la **christianisation** semble disparaître à l'époque féodale (69) ; il est attesté dans les villes royales de Verberie sur la route de Compiègne ou sur la chaussée **Brunehaut**, à Béthisy-Saint-Pierre, dont le château apparaît pour la première fois en 1031 (70) ; mais surtout, on relève avec intérêt, au terminus de la route, la fondation par le comte de Flandre à Lille, en 1063, du château et de l'église Saint-Pierre (71).

Comment sont apparus les villages de la route de Paris à Senlis ? A partir de quelle base se sont-ils développés ?

Si l'on excepte le cas de La Villette-Saint-Lazare, ces habitats se sont tous fixés en fonction du **relief**. Un seul site de «**hauteur**», qui est la maladrerie dite de **Survilliers** à la cote 137, à partir de laquelle l'on domine toute la région de Senlis. Tous les autres habitats se sont implantés dans des vallons, aux abords des cours d'eau, des sources, et particulièrement aux **franchissements** par la route de ces vallons. La toponymie reflète cette situation : Vaudherland, Serval, où l'on retrouve le radical latin *vallis*. Certaines de ces dépressions sont encore irriguées par des cours d'eau dont le passage a nécessité la construction d'ouvrages d'art qui se retrouvent dans les noms des villages : Pontiblon sur la Morée, Pont-la-Reine sur la Mollette, Pontarmé sur la **Thève**... Quant à l'origine des populations venues s'installer dans ces lieux, elle est illustrée par le cas de Génî/La Chapelle-en-Serval (72) ; il y a eu déplacement d'anciens habitats proches de la route et dont la population a été attirée par cette dernière ; cette origine se devine dans la situation des églises paroissiales : ainsi les églises de Pontarmé et de Thiers sont elles administrées par un même curé (73) ; situation identique avec celles d'**Orry-La-Ville** et de La Chapelle-en-Serval (74) ; Vaudherland paraît avoir dépendu de Roissy-en-France (75) ; l'église du **Bourget** était succursale de celle de **Dugny** (76) ; enfin La Villette est démembrée au **XIV^{ème}** siècle de Pantin (77).

En l'état actuel de cette recherche, l'étude des villages de la route de Paris à Senlis offre un tableau semble-t-il homogène ; l'époque féodale, les XI^{ème}, XII^{ème} et XIII^{ème} siècles semblent avoir donné naissance à tous ces habitats ; cette constatation ressort également de l'étude des toponymes, avec l'apparition de l'article défini ou l'ordre déterminé-déterminant dans la composition du toponyme (78) ; on peut la faire enfin à partir de l'histoire des cultes : saint Jacques et saint Christophe à La Villette (79), saint Nicolas au Bourget (80), Notre Dame à Vaudherland (81), sont essentiellement des cultes médiévaux.

Le développement de ces villages à l'époque féodale est par conséquent inséparable du mouvement économique qui caractérise le Moyen-Age, lié à la progression de la démographie, de l'agriculture ou des échanges ; la fixation géographique de ce renouveau se faisant par le biais de la route de Paris à Senlis, partie d'un axe de communication à l'échelle **nationale**.

De ce que la plupart des habitats de la route entre Paris et Senlis ont vu le jour à l'époque féodale, il ne faudrait pas en conclure qu'aucun itinéraire n'existait auparavant ; au contraire, divers indices attestent de sa présence avant l'installation de la dynastie capétienne ; en poursuivant dans le temps l'enquête, on découvre au XI^{ème} siècle une phase antérieure et préliminaire à l'installation de communautés villageoises, phase essentiellement caractérisée par la mise en place de châtelainies royales ou seigneuriales.

C'est ainsi que nous trouvons sur les deux embranchements de la route au départ de Senlis, vers la Flandre d'une part, outre le château de Montmélian, construit dans la deuxième moitié du XI^{ème} siècle et dont le ban s'étend jusqu'à La Chapelle-en-Serval (82) : la châtelainie de Pont-Sainte-Maxence dès **1140** (83), puis celle de **Gournay-sur-Aronde** antérieure à la première moitié du XI^{ème} siècle (84) ; enfin celle de **Ressons-sur-le-Matz** (85). Vers l'Est, sur la route de Soissons, le château de Béthisy-Saint-Pierre est cité en **1031** (86) ; quant à celui de Pierrefonds, il est tenu par une famille qui en prend le nom en 1061 (87).

Que remarque-t-on ? Tout d'abord, ces châtelainies sont toutes titulaires de droits de travers (88) ; les châteaux sont érigés sur d'anciens biens du fisc (89) ; mais surtout, on notera un **déplacement** des centres de ces fiscs au plus près des chaussées pour un meilleur contrôle de celles-ci à une époque où la

crise de l'autorité publique atteint son maximum (90) : Pont-Sainte-Maxence est la suite de* l'ancien vicus *Levrandriacus* (91) et Béthisy-Saint-Pierre englobe le palais de Verbene (92).

Les plus anciens de ces châteaux apparaissent sous le règne de Robert Le Pieux, à savoir Béthisy et Pont-Sainte-Maxence, cette dernière localité étant mentionnée sous ce nom dès 1016 (93). Outre qu'ils se présentent comme des marches entre les domaines des Robertiens et ceux des Carolingiens, on ne peut pas ne pas remarquer leur apparition dans l'histoire après l'avènement de la dynastie capétienne, en 987, sur d'anciens fiefs carolingiens. Si cela est, et dans la mesure où ces châteaux sont implantés sur des chaussées, il faut en conclure que les itinéraires nord et est existaient avant 987 et que les Capétiens les ont dotés de forteresses publiques afin d'en assurer la sécurité et d'y permettre la libre circulation des biens et des personnes.

Dans cette phase, aux alentours de l'an mille, le phénomène politique, -le couronnement d'Hugues Capet-, précède les phénomènes économiques et sociaux, le développement de bourgs routiers et la reprise des échanges.

Cet événement politique est-il lui-même l'aboutissement d'un long processus économique ? Les axes nord et est existant avant 987 (94), dans quelle mesure ces itinéraires, par les biens et les marchandises transportées et les richesses amenées, ont-ils contribué à la domination des Robertiens ? Comment ne pas voir que les propriétés de ce lignage, Orléans, Etampes, Paris et Senlis, sont toutes situées sur une artère nord-sud, qui constitue l'épine dorsale et l'élément unificateur de ces domaines.

Comme pour l'installation des châteaux au XI^{ème} siècle, la progression paraît se faire sur cet axe du sud vers le nord : Orléans est à Robert Le Fort (mort en 866) dès le milieu du IX^{ème} siècle (95) ; son fils, le roi Eudes (mort en 898), est maître de Paris dès le siège de 886 (96) ; enfin la domination du duc Hugues Le Grand est attestée à Senlis en 945 (97). Cette période voit la constitution de divers châteaux, ceux de Gonesse (98), de Roye (99) ou de Péronne (100) ; plus au nord, on note la création de Gand (101) et de la marche de Flandre sous Baudouin-Bras-De-Fer (102). C'est toujours à cette époque qu'un pont est attesté pour la première fois à Pont-Sainte-Maxence (103).

Plus avant, en 674 (104), le passage de Pont-Sainte-Maxence est déjà connu : le roi Thierry III s'y dirige, venant de Paris avec des Neustriens, pour s'opposer au passage d'Ebrouin, maire du palais et des Austrasiens. Cet antagonisme durera plus de trois siècles ; en 945, le carolingien Louis d'Outremer viendra de l'ancienne Austrasie pour attaquer Senlis, tête de pont du duché de France, héritier de la Neustrie (105).

L'époque mérovingienne confirme la vitalité de cet axe avec Ressons-sur-Matz, cité au traité d'Andelot en 587 (106), et où saint Amand, évêque de Maestricht, provoque une guérison miraculeuse (107). L'existence de cet axe est d'ailleurs un fil rouge pour la géographie historique ; entièrement tracé dans la Neustrie, il sépare celle-ci, dont il constitue le *limes*, de l'Austrasie (108). Pour ce qui est du tronçon Paris-Senlis, cette même époque nous a transmis une notation concernant Louvres au VII^{ème} siècle (109).

C'est sans doute à l'époque mérovingienne qu'ont été rédigées de nombreuses vies de saints, bien qu'elles relatent des événements intervenus vraisemblablement vers la fin du III^{ème} siècle/début du IV^{ème} siècle, avec l'évangélisation générale qui caractérise cette époque (110). Trois vies de saints intéressent la route de Paris à Senlis et mentionnent le passage de Louvres : la *vita* de Saint Rieul, premier évêque légendaire de Senlis (111) ; et les vies de saint Just (112) et de saint Justin (113), cette dernière n'étant sans doute qu'une copie de la précédente.

La Vie de saint Just offre des indications géographiques qui permettent de situer la route Paris-Senlis dans un cadre plus général, d'Auxerre à Amiens par Paris, Louvres et Saint-Just-en-Chaussée : saint Just aurait alors emprunté la route de Paris à Senlis, puis une chaussée gallo-romaine authentique, celle de Senlis à Amiens par *Litanobriga* et *Sinomovicus* (114) ; on découvre là une troisième direction à la route de Paris à Senlis, une liaison vers Amiens, ville desservant au delà les ports à destination de la Grande Bretagne.

Nous disposons, pour la même époque, de deux itinéraires, qui sont la Table de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin (115) ; le premier indique un passage par Senlis entre Beauvais et Meaux (116), le second, une route de Senlis à Soissons (117) ; tous deux ignorent la liaison Paris-Senlis.

Ce n'est pas l'absence de liaison qui est en cause : la Table ne reconnaît pas d'itinéraire entre Senlis et Soissons ; pourtant il existe avec la chaussée Brunehaut qui a livré des milliaires (118) ; de même le tronçon Paris-Senlis n'est pas mentionné, en opposition avec les *Vies* de saint Rieul et de saint Just.

La non-mention du tronçon entre Paris et Senlis s'explique autrement, par la mise en sommeil, au départ de Senlis au moins, de l'axe nord-sud, et non par la non-existence à cette époque de cet axe puisqu'au nord de Senlis s'échappe -et dans le prolongement du tracé Paris-Senlis- une authentique voie gallo-romaine, la chaussée de Pontpoint.

La mise en veilleuse du réseau nord-sud se retrouve d'ailleurs dans la percée, toujours à la même époque, de portes dans l'enceinte du Bas-Empire de Senlis (119) : au sud, la porte au Pain sur la route de Paris, mais donnant aussi accès aux routes de Bernes et de Meaux ; rien à l'ouest et au nord ; et à l'est, la porte Bellon, dite également la porte de Reims ; désormais Senlis se tourne vers les provinces de l'est de l'empire gallo-romain ; la route de Reims est aussi celle de Trèves, capitale de la préfecture des Gaules avec la mise en place de la tétrarchie en 293 (120). On retrouve ce phénomène au plan administratif : dans la *Noticia Provinciarum et Civitatum Galliae* (fin IV^{ème}-début V^{ème} siècles), Senlis est incorporée à la Belgique Seconde dont la métropole est Reims (121).

C'est sans doute ce qui a amené certains auteurs à considérer que la destination finale de la route de Paris à Senlis se situait vers l'est : Louis Guichardin en 1567 signale qu'elle conduit à *Tungris recto itinere Lutetiam usque* (122) ; plus près de nous, C. Jullian y voit «le Grand Chemin d'Espagne en Germanie» (123) ; enfin, M. Roblin lui fixe comme terminus Cologne sur le Rhin (124). Cette interprétation est-elle justifiée ?

S'il est vrai que la direction générale de la chaussée Brunehaut indique très nettement Cologne, créée en 50 de notre ère par l'empereur Claude sur l'emplacement d'une ville augustéenne, et centre d'exportation essentiel vers les Ubiens (125), il n'en demeure pas moins que la chaussée Brunehaut trouve son prolongement naturel au sud-ouest de Senlis vers les régions armoricaines (126).

Quant à la chaussée de Pontpoint, M. Roblin y voit un simple tronçon d'une route Meaux-Amiens par Senlis et Pont-Sainte-Maxence (127). Pourtant, cette chaussée n'est que le prolongement au nord de la route de Paris à Senlis ; d'autre part, il existe une autre liaison entre Meaux et Pont-Sainte-Maxence, par Villers-Saint-Frambourg, Le Thierry, Barbery et Baron, beaucoup plus courte que le passage par Senlis (128). Dans ces conditions, ne s'agirait-il pas là du tracé primitif de la route de Meaux à Amiens, ou plutôt de la route fondée par Agrippa au départ de Lyon (129) ? Route antérieure par conséquent à la création de Senlis, et à partir de laquelle un embranchement aurait été créé pour desservir Senlis.

Si cette hypothèse est juste, il faut alors considérer la section Paris-Senlis et la chaussée de Pontpoint comme une seule et même route, dont Senlis ne constituerait alors qu'une étape : cette voie, sous le nom de rue de Paris, constitue l'artère principale de Senlis, le *cardo* de la ville antique, d'*Augustomagus* (130). Par voie de conséquence, c'est à cette route que Senlis doit alors son origine, au croisement de deux autres voies, l'une reliant l'Armorique au Rhin, l'autre l'Italie à la Grande Bretagne. Quel est donc cet axe de communication ? M. Roblin le suit jusqu'en Espagne par Paris, Orléans, Tours, Poitiers, Bordeaux, Dax... (131) ; c'est à cet axe que Lutèce doit aussi sa naissance : comment ne pas remarquer qu'il constitue le *cardo* de Lutèce, dans le prolongement de celui de Senlis ? (132).

La destination finale de cette route n'est pas Cologne, atteinte par la chaussée Brunehaut, mais doit se situer plus au nord sur le Rhin ; serait-ce Nimègue, *Ulpia Noviomagus*, fondée par l'empereur Trajan, et centre d'exportation essentiel vers la Frise (133) ? C'est de toute façon dans cette direction qu'il faut chercher, vers l'embouchure du Rhin ; une monnaie sortie de l'atelier de **Ressons-sur-le-Matz** a été retrouvée dans l'île de Walcheren en Zélande (134).

Quelles raisons expliquent la disparition ou plutôt le déclassement de ce réseau ? Sont-ce les grandes invasions, plus particulièrement le raid dévastateur de 276 qui a traversé toute la Gaule jusqu'au fond de l'Espagne ? Si cela était, l'axe nord-est aurait été coupé également. Ou bien est-ce l'intégration de la Gaule dans l'empire romain ? Intégration qui a bouleversé les circuits économiques antérieurs : désormais, tout est organisé autour de Lyon, chargée de drainer vers l'Italie, au travers des routes ouvertes par Agrippa, les ressources de la Gaule. La route de l'Espagne n'a pas seulement permis aux Meldes de développer à *Augustomagus* un chef-lieu excentrique (135), elle a vu l'apparition d'habitats qui ont laissé des vestiges historiques ou archéologiques et qui confirment par ailleurs la pérennité du tracé de la N. 17 : il y a à Pontarmé un lieudit Billy, s'étendant sur une quinzaine d'hectares (136) ; le toponyme de Billy s'applique à des fontaines bouillantes, c'est-à-dire non jaillissantes (137) ; il y avait visiblement un domaine auquel son puits a donné son nom, et qui s'est peut-être perpétué au travers d'un manoir appelé la Maison Cornu (138).

Sur le territoire de La Chapelle-en-Serval, les témoignages archéologiques sont nombreux : en 1856, Graves signale la découverte d'un trésor monétaire au lieudit révélateur du Vieux-Château, de Posthume (258-267) à Théodose (379-395) (139) ; un autre trésor découvert en 1867 dans les fondations d'une maison, allant de Gallien (260-268) à Valentinien III (425-455) (140) ; enfin, au même lieudit, des témoignages d'un habitat : tuiles romaines, carreaux de **allage**, fragments de poterie, morceaux de meules, et surtout un tronc de colonne et une corniche de portail (141).

Il y avait donc à La Chapelle-en-Serval un habitat, dont la localisation sur la route de Paris à Senlis n'est sans doute pas le fruit du hasard ; habitat qui pourrait être une *villa* suivant les vestiges retrouvés et dont les ruines auraient servi à dénommer le canton ; enfin la datation des monnaies confirme une permanence de l'habitat sur la route au moins jusqu'à l'invasion des Huns en 451, invasion dont on connaît le parcours : Metz, Reims, Paris, Orléans (142), et qui aurait alors emprunté la chaussée Brunehaut, puis la route de Senlis à Paris.

A ce stade des recherches, nous pouvons maintenant dire que la N.17 reprend depuis deux millénaires le tracé d'une chaussée romaine dont l'éclosion économique se situe pendant la *pax romana* aux premier et deuxième siècles de notre ère, et qui se concrétise dans notre région avec la création de Senlis.

Chaussée romaine certes, mais qui a repris un itinéraire préromain puisqu'il a donné naissance à Lutèce qui existait déjà à l'arrivée de César en Gaule en -58 ; c'est aussi à cette conclusion qu'arrivé l'étude du tracé de la route : celle-ci ne présente pas ce caractère rectiligne des chaussées romaines qui ne tiennent pas compte du relief ; au contraire elle contourne les vallons, évite tout aussi bien les thalwegs (celui de l'Ysieux par exemple) que les hauteurs (celle de Montmélian ou de Saint-Christophe-en-Halatte).

Enfin le sens général de cette route immémoriale est assez net, rapporté à une carte à grande échelle de l'Europe : elle se présente comme une diagonale qui traverse depuis l'Espagne toute la Gaule vers les pays de la mer du Nord, de la mer Baltique : elle donne l'impression, en longeant la côte ouest de l'Europe, de n'être que le double, dans les terres, d'une route maritime entre l'Europe du Sud atlantique et l'Europe du Nord.

- (1) Sur la route de Paris à Lille, dite la route de Flandre, cf. L. Graves, *Précis statistique du canton de Senlis*, p. 196.
- (2) *Histoire des Pays-Bas français*, sous la direction de L. Trenard, p. 66 et sq.
- (3) A. Piganiol, *Une inscription romaine inédite de Senlis sur un socle de bronze (Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions, 1959, p. 450)* ; M. Roblin, *Les limites de la civitas des Silvanectes*, (*Journal des Savants*, juin 1963, p. 65-85).
- (4) Le **Bourget**, Seine-Saint-Denis, arr. **Bobigny** ; **Arch. Nat.**, MM. 210, fol. 123 v° : «... domum sitam super calceiam ante cruce[m] Reginae...».
- (5) **Bibl. Munic.** de Senlis, **Afforty**, *Collectanea Silvanectensia*, t. XV, p. 801.
- (6) *Ibid.*, t. XVI, p. 12 : «... duo arpenta sita ad cruce[m] domini Renaudi...».
- (7) Chantilly, Musée Condé, 115 D 8, fol. 20 R° : «... une pièce assize entre la justice de Senlis et le grand chemin de Paris, tenant... à la croix aux **fillettes**...».
- (8) R. de Lasteyrie, *Cartulaire général de Paris*, n° 193, p. 214.
- (9) Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. II, p. 624.
- (10) Louvres, Val d'Oise, arr. Montmorency, cant. Gous-sainville ; J. Depoin : *Recueil des actes de Saint-Martin des Champs*, t. IV, n° 1014, p. 153.
- (11) *Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. I, p. 136, n° 108 : «... concessimus leprosis de Sorvilers...» ; **Survilliers**, Val d'Oise.
- (12) **Arch. Nat.**, S. 4184, n° 59 : testament de Richilde, dame de Fontenay-en-Parisis, léguant : «... leprosis... de Sorvalle...» ; La **Chapelle-en-Serval**, Oise, arr. et ca. Senlis.
- (13) *Ibid.* : «... leprosis... de Ponte Hermeri...» ; Pontarmé, Oise, arr. et cant. Senlis.
- (14) J. Flammermont, *Histoire des institutions municipales de Senlis*. Pièces justificatives, n° 1, p. 157 : «...domui Sancti Lazari Silvanectensis...».
- (15) L. Brièle, *Archives de l'Hôtel-Dieu de Paris*, n° 1, p. 1.
- (16) **Arch. Nat.**, S.4253, n° 8 : «... fratribus Sancte Trinitatis de Ponte **Régine**...».
- (17) Lebeuf, *op. cit.*, t. II, p. 300.
- (18) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. XIV, p. 108 : cession par le prieuré d'Argenteuil à l'abbaye de Chaalis de ses terres «... circum Domum **Dei**...».
- (19) **Arch. Nat.**, S.2464, n° 6 : «... nobilis vir Gaufridus Li Eschans... edificavit xenodochium cum capella apud Pontem **Hermeri**...».
- (20) A. Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, n° 594, p. 436 : «Ego Ludovicus... Rex... notum facimus... quod in suburbio civitatis nostre Silvanectensis domum hospitalem... construi fecimus...».
- (21) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. XIV, p. 80.
- (22) **Arch. Départ.** de l'Oise, H.5329.
- (23) **Arch. Départ.** de Versailles, 2 H 4, dossier V.
- (24) E. Vaille, *Histoire des Postes Françaises jusqu'à la Révolution Que sais-je ?* n° 22, ch. III, p. 27 à 30.
- (25) L. Douët d'Arcq, *Comtes de l'Hôtel des Rois de France aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles* : p. 49 : «Le Roy disner à La Capelle en Sourval, giste à Sanliz» (9 février 1381) ; p. 182 : «Le Roy disner à La Chappelle en Serval et giste à Louvres» (6 septembre 1381).
- (26) **Arch. Nat.**, H.3182.
- (27) **Bibl. Nat.**, ms. lat. 11003, fol. 160, vente en 1258 par l'abbaye de Maubuisson à l'abbaye de Chaalis d'une rente «in transverso Montis Melliani apud Capellam de Sorval».
- (28) Cette rente avait été donnée par Jean, seigneur de Chantilly à sa sœur Agnès, moniale à Maubuisson «in transverso meo de Montemiliano quam teneo de Rege».
- (29) Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, t. I, ch. XXV.
- (30) E. Dupuis, *La seigneurie et le village de Pontarmé*, in *Comptes Rendus et Mémoires du Comité Archéologique de Senlis*, 1894, Pièces justificatives, n° VI, p. 93-94.
- (31) *Ibid.*, n° VII, p. 95 : «... combien quil y ayt grant chemin royal... qui dancienmeté a esté **pavé**...».
- (32) *Ibid.*, n° VII, p. 95.
- (33) Beaumanoir, *op. cit.*, chapitre XXV, p. 370.
- (34) *Ibid.*, p. 369 : «/a quinte manière de chemins qui furent fet, ce furent le chemin que Juliens César fist fere; et if chemin furent... de LXIII^{ies} de **large**...».
- (35) *Ibid.*, p. 370 : «... nous avons parlé de la division des **chemins**... que l'en regard se doit estre sentiers ou chariere, ou voie, ou **li plus grans** que l'en apele chemin roial...».
- (36) E. Dupuis, *op. cit.*, p. 95.
- (37) Cf. note 7.
- (38) A. Luchaire, *op. cit.*, actes inédits, n° 451, p. 418.
- (39) Chantilly, Musée Condé, B. 81.
- (40) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. XV, p. 801.
- (41) L. Graves, *op. cit.*, p. 196.
- (42) E. Dupuis, *op. cit.*, p. 95.
- (43) Ch. Estienne, *La Guide des chemins de France en 1553*, éd. J. BONNEROT, 1978, p. 43, 60 et 61.
- (44) *Recueil des Historiens de France*, t. XXIV, n° 4, p. 271.
- (45) Lebeuf, *op. cit.*, t. II, p. 303.
- (46) Estienne, *op. cit.*, p. 44, 55 et 56.
- (47) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. XIV, p. 420 : accord en 1171 entre Gui Le Bouteiller et l'abbaye de Chaalis promulgué sur la chaussée publique de Béthisy.
- (48) Lebeuf, *op. cit.*, t. H, p. 303.
- (49) Richer, *Histoire de France*, éd. R. Latouche, in *Les classiques de l'Histoire de France au Moyen-Age*, t. I, p. 217.
- (50) *Ibid.*, t. I, p. 283.
- (51) Ch. Higounet, *Les villeneuves des campagnes parisiennes au Moyen-Age*, in Actes du 100^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes, Paris, 1975, Philologie et Histoire jusqu'en 1610, t. II, Paris, 1978, p. 81.
- (52) R. Fossier, *La terre et les hommes en Picardie jusqu'à la fin du XIII^{ème} siècle*, t. I, p. 310 et sq.
- (53) **Arch. dép. de l'Oise**, H.5317 : «... in now's rupticiis contra culturam de Gaïpeles...».
- (54) **Arch. Nat.**, S.4264, n° 22 : «... duos arpennos terre site en **l'essart** ante domum (Dei) predictam...».
- (55) La Chapelle-en-Serval étant terre d'église, ce Renaud peut s'identifier à un seigneur de Survilliers qui teste en 1239, cf. **Arch. Nat.** L. 426, n° 6 : «... **dominus** Reginaldus Scancio, miles, et domina Maria uxor eius recognoverunt se ordinasse...», et **Bibl. Nat.**, Nouv. acq. lat., 3271, n° 19 (en 1239) : «... **Ego** Renaudus de Campis, miles et dominus de Sorvilers...».
- (56) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. I, p. 138.
- (57) **Arch. Nat.**, MM.210, fol. 25 v° : «... terram illam in qua facta est villanova Sancti **Lazari**...».
- (58) Lebeuf, *op. cit.*, t. I, p. 286 : «... villae quae vocatur Vallis Dellandis...».
- (59) Afforty, *op. cit.*, t. XIV, p. 80.
- (60) Chantilly, Musée Condé, 107 B 28, fol. 44.
- (61) **Arch. Nat.**, S.6651, n° 1, dans un vidimus de 1453 : «... omnes qui in terra nostra quam ad Pontem Régine habemus, ubi villam edificare proposuimus, manere venerunt...».
- (62) **Arch. Nat.**, S.6651, n° 13 : «... /rater siquidem noster bone memorie Philippus, villam que dicitur Pons Régine herbergavit ad **quot** faciendum, terram quandam Sancti Lazari Parisiensis, quam ibi habebant fratres, assensum eorum recepit et **tenuit**...».
- (63) Adélaïde de Savoie ou de Maurienne, mariée à Louis VI en 1115, morte en 1154 ; c'est sans doute cette reine qui donna son nom à Bourg-La-Reine, village de la route de Paris à Orléans, dès 1152, cf. P. Lieutier, *Bourg-la-reine, essai d'histoire locale*.
- (64) **Bibl. Munic.** de Senlis, Afforty, *op. cit.*, t. XIV, p. 374 : «... in décima autem de Ponte **Hermeri**...».
- (65) **Bibl. Nat.**, Ms. lat., 11002, fol. 13 : «... apud villam que dicitur Capella de Sorvalle...».
- (66) Pontblon, Val d'Oise, ar. Gonesse, co. Bonneuil-en-France, J. Depoin, *Recueil des actes de Saint-Martin des Champs*, t. I, n° 44, p. 76 : «... apud Pontem **Hebali**...».

- (67) *Abbayes et prieurés de l'Ancienne France*, t. VII, Province ecclésiastique de Rouen, p. 135.
- (68) A. Maquet, *Les seigneurs de Marly*, p. 48.
- (69) M. Roblin, *Le terroir de Paris aux époques gallo-romaine et franque*, p. 156 à 159.
- (70) *Recueil des Historiens de la France*, t. XI, p. 398.
- (71) E. Hautceur, *Cartulaire de Saint-Pierre de Lille*, t. I p. 2.
- (72) E. Dupuis et G. Maçon, La *Chapelle-en-Serval, Gêni-l'hôtel Saint-Georges*, in *Historique du domaine de Comme/tes*, Extrait du Bulletin du Comité Archéologique de Senlis, Senlis, 1904, p. 70 et sq.
- (73) A. Longnon, *Pouillés de la province de Reims*, t. 2, p. 465 : «ecclesia de Ponte Armato et Tertio».
- (74) *Ibid.*, p. 465 : «ecclesia de Capella et de Orry».
- (75) Lebeuf, *op. cit.*, t. II, p. 286 : cession en 1202 par l'évêque de Paris à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris de l'église de Roissy-en-France «cum additamento villae quae vocatur Vallis DeMandi» ; cf. note 58.
- (76) Lebeuf, *op. cit.*, t. II, p. 623.
- (77) M. Roblin, *op. cit.*, p. 232.
- (78) Ch. Rostaing, *Les noms de lieux*, in *Que sais-je ?*, n° 176, ch. VII, les formations de l'époque féodale, p. 79 et sq.
- (79) M. Roblin, *op. cit.*, p. 185 et 186 ; cultes développés sur les grandes routes de pèlerinage, particulièrement de Compostelle.
- (80) *Ibid.*, p. 188 : le culte de l'archevêque de Myre, bien qu'attesté au I^{er} millénaire, prend son ampleur après la 1ère Croisade.
- (81) *Ibid.*, p. 189 à 191 : le XIII^{ème} siècle paraît comme l'époque la plus favorable à l'extension du culte mariai.
- (82) *Recueil des Historiens de France*, t. XI, p. 410 : «Firmavit (le roi Philippe 1er) etiam contra Hugonem Dommimartini castrum quod dicitur Monmelianum» ; sur le droit de travers de Montmélian à La Chapelle-en-Serval, cf. note 26.
- (83) A. Luchaire, *Etudes sur les actes de Louis VII*, Actes inédits, n° 63, p. 361.
- (84) E. Muller, *Cartulaire du prieuré de Saint-Leu d'Esserent*, t. I, n° LIX, p. 59.
- (85) E. de Lépinos, *Recherches historiques et critiques sur l'ancien comté et les comtes de Clermont-en-Beauvaisis* p. 432
- (86) cf. note 70.
- (87) M. Prou, *Recueil des actes de Philippe 1er*, n° IX, p. 34.
- (88) Pour le travers de Montmélian, cf. note 26 ; Arch. Dép. de l'Oise H.9009 : travers du seigneur du castrum de Pont-Sainte-Maxence ; pour les travers, coutumes et tonlieux des châteaux de Clermont, Creil, Gournay-sur-Aronde ou Luzarches, cf. E. Muller, *op. cit.*, t. I, p. 59, n° LIX.
- (89) Pour Pont-Sainte-Maxence, cf. *infra* note 91 ; pour Béthisy-Saint-Martin, cf. *infra* note 92 ; Montmélian, qui sort du domaine royal en 1196 (*Recueil des actes de Philippe-Auguste*, t. II, n° 519, p. 58) a pris la succession du fisc de Plailly cité en 920 (*Recueil des actes de Charles-le-Simple*, n° CV, p. 251).
- (90) P. Gaillard, *L'histoire des Capétiens de Robert le Fort à Louis VIII*, in *Les cahiers de l'Histoire*, n° 81, p. 21 à 25 : le déclin du pouvoir royal se poursuit tout au long des règnes de Hugues Capet, Robert le Pieux.
- (91) M. Roblin, *Le terroir de l'Oise aux époques gallo-romaine et franque*, p. 225 à 229.
- (92) Comité Archéologique de Senlis, 1896, p. 70 et sq.
- (93) *Recueil des Historiens de la France*, t. X, p. 598 : «Acta est haec constituto in villa vocabulo Pons Sanctae Maxentiae».
- (94) Pour Senlis, étape de la route de Paris à Reims, cf. notes 49 et 50 ; pour l'axe nord, cf. *infra* note 104.
- (95) E. Lavisse, *Histoire de France*, t. II, 1ère partie, p. 381.
- (96) P. Gaillard, *op. cit.*, p. 6.
- (97) cf. note 49 et 50.
- (98) A. Théry, *Gonesse dans l'histoire, une vieille bourgade et son passé à travers les siècles*, p. 17.
- (99) Longnon, *Atlas Historique*, p. 196.
- (100) G. Vallois, *Péronne, son origine et ses développements*, p. 108.
- (101) *Histoire des Pays-Bas Français*, éd. L. Trenard, p. 66.
- (102) *Ibid.*, p. 74.
- (103) *Recueil des actes de Charles le Chauve* (t. 1, n° 6, p. 19) (en 841).
- (104) Frédegair, *Continuatones*, 1969-10.
- (105) Cf. notes 49 et 50.
- (106) M. Roblin, *Le terroir de l'Oise...*, p. 236, note 32.
- (107) *Ibid.*, note 37.
- (108) L. Mirot, *Manuel de géographie historique de la France*, t. 1, carte IV.
- (109) Toussaint du Plessis, *Histoire de l'Eglise de Meaux*, t. II, p. 2.
- (110) M. Roblin, *op. cit.*, p. 160.
- (111) *Acta Sanctorum*, 30 mars.
- (112) *Acta Sanctorum*, 18 octobre. *Bibl. Nat.*, Ms. latin 12598.
- (113) *Martyr. Hieronym*, 1er août.
- (114) M. Roblin, *op. cit.*, p. 62-63.
- (115) *Ibid.*, p. 77.
- (116) *Table de Peutinger*, éd. Desjardins. Paris, 1869-1874, 2 vol. in-f°.
- (117) *Itinéraire d'Antonin*, éd. Parthey et Pinder. Berlin, 1848.
- (118) Albertini, *Milliaires de la route de Senlis à Soissons*, in *C.R. de l'Acad. des Inscriptions*, 1919, p. 46-55.
- (119) M. Roblin, *Cités ou citadelles ? Les enceintes romaines du Bas-Empire d'après l'exemple de Senlis*, in *Revue des Etudes Anciennes*, t. LXVII, n° 3-4, juillet-décembre 1965, p. 368 à 391.
- (120) L. Mirot, *op. cit.*, p. 30.
- (121) *Ibid.*, p. 33.
- (122) Cité par M. Roblin, *Le terroir de Paris...*, p. 96, note 1.
- (123) C. Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 90.
- (124) M. Roblin, *op. cit.*, p. 96.
- (125) M. Clavel et P. Lévêque, *Villes et structures urbaines dans l'occident romain*, p. 44.
- (126) M. Roblin, *Le terroir de l'Oise...*, p. 69-70, y voit une route de Senlis à Rouen par le pont de Bernes ; que cette route emprunte ce pont ou le passage de Pontoise, sa direction générale est celle de Chartres et de l'Armorique par la traversée de la Seine à Meulan, cf. *ibid.*, p. 68-69.
- (127) *Ibid.*, p. 62-63.
- (128) *Ibid.*, p. 60-61 et note 33, p. 60.
- (129) Strabon, 4, 3, 2, éd. F. Lasserre, Paris, Les *Belles Lettres*, collection des universités de France, 1966.
- (130) M. Roblin, *op. cit.*, p. 210.
- (131) M. Roblin, *Le terroir de Paris...*, p. 96.
- (132) *Ibid.*, p. 96.
- (133) M. Clavel et P. Lévêque, *op. cit.*, p. 45.
- (134) M. Roblin, *Le terroir de l'Oise...*, p. 236, note 36.
- (135) M. Roblin, *Les limites de la civitas des Silvanectes*, in *Journal des Savants*, avril-juin 1963, et in M. Roblin, *Le terroir de Paris...*, Seconde édition, Paris, 1971, p. 416 à 432.
- (136) Arch. Département de l'Oise, G.2257.
- (137) M. Roblin, *Le terroir de l'Oise...*, p. 119, note 9.
- (138) E. Dupuis, *La Seigneurie et le village de Pontarmé*, in *Mémoires du Comité Archéologique de Senlis*, 1894, p. 12.
- (139) L. Graves, *Notice archéologique sur le département de l'Oise, 1856*, p. 151.
- (140) *Bulletin du Comité Archéologique de Senlis*, 1868, p. XIX (communication de E. Dupuis).
- (141) *Bibl. de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis*, Rapport du Dr Dautheuil du 9 février 1952.
- (142) P. Riche, *Les Invasions barbares, Que sais-je ?*, n° 556, p. 54.